



Contrat de Saillie • Saison de Monte 2026

Réservé administration

NAPOLEON

Insémination Artificielle Réfrigérée

Disponible du 15 Avril au 15 Juin 2026*

**Les dates indiquées sont prévisionnelles et susceptibles d'être modifiées.*

Les Acheteurs seront tenus informés des dates exactes d'arrivée et de départ de l'étalon au Haras de St Lô.

VENDEUR

CCE Stallions

Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude

+33 9 52 60 59 64

cce.stallions@gmail.com • www.thomas-carlile.com

ACHETEUR

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

JUMENT

Nom

N° SIRE

Née le

Race

Robe

Père

Mère

CENTRE IA

Haras

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

Réservation **(3 envois compris)** 370€ TTC

Solde au PV 475€ TTC

Les règlements peuvent s'effectuer par :

• Chèques à l'ordre de « CCE Stallions »

• Virement bancaire : CCE Stallions

IBAN FR76 1790 6001 1296 4005 6895 010

BIC AGRIFRPP879

La réservation de saillie est effective au retour du contrat signé et accompagné des règlements correspondants.

Le prix de la saillie en Insémination Artificielle Réfrigérée (IAR) comprend l'utilisation de **3 envois de semence réfrigérée**.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAR et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement et d'insémination distincte. L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles. Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée. Le présent contrat est valable pour **un seul et unique poulain**. En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur **devra régler un solde de saillie** (soit 475€ TTC) **par poulain né. Contrat de saillie non valable pour l'ICSI ni pour une saillie à l'étranger.**

CONDITIONS DE VENTE



COMMANDES DE SEMENCE REFRIGEREE



Les commandes se font auprès du **Haras de St Lô** par téléphone au **03 52 62 66 18** avant **11h le lundi, mercredi, vendredi**.

Les commandes sont traitées par ordre de réception, pour toute commande complète (dans les délais, contrat signé et réservation réglée) et dans la limite des doses disponibles. Le centre de récolte s'engage à fournir des doses de semence réfrigérée, sauf en cas de force majeure, de jours fériés, de maladie, de blessure ou d'indisponibilité de l'étalon. Cependant, l'envoi des doses de semence étant fortement dépendant du transport en 24 heures, des retards peuvent survenir. Ainsi, nous vous invitons vivement à choisir un contrat en **IAR-Renforcée** afin de disposer de semence congelée en dépannage. L'Acheteur reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au respect du délai d'acheminement par la société de transport.

Fait en **deux** exemplaires à _____, le ____/____/____

Le Vendeur,

L'Acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)